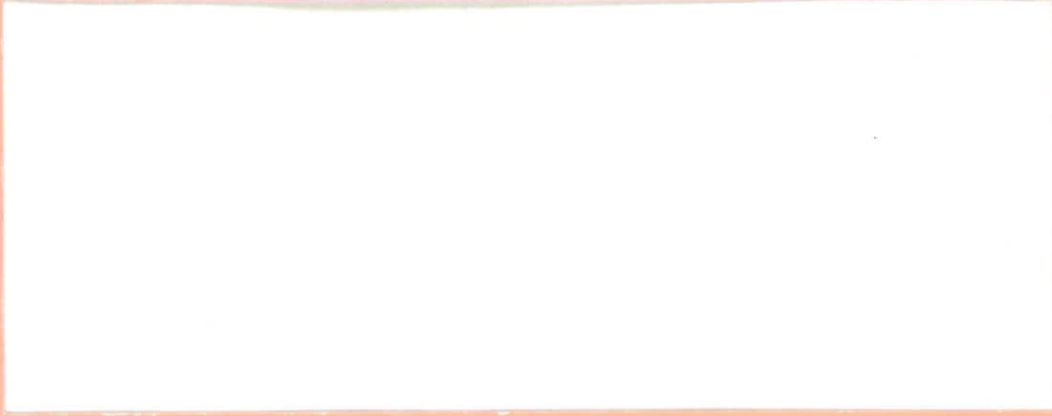


c.2



**Employment
Equity
Data
Program**

**Programme
statistique
sur l'équité en
matière d'emploi**



89N0008

c.2



Statistics
Canada

Statistique
Canada

Canada

ENQUÊTE SUR L'ACTIVITÉ
PARTIE I :
ANALYSE DES QUESTIONS
SUR LES MINORITÉS VISIBLES

MAR 14 1995

M. Mohan
Septembre 1990

1010070868



Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada

Ca 005

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1.0 INTRODUCTION	1
2.0 POSTES DE L'EA SUR LES MINORITÉS VISIBLES	2
2.1 Définition des minorités visibles	2
2.2 Postes de l'EA sur les minorités visibles	3
2.2.1 Questions de l'EA sur l'origine ethnique	5
2.2.2 Questions de l'EA sur la couleur et la race	8
2.3 Recommandations pour les postes futurs de l'EA	8
2.4 Estimations du recensement et de l'EA sur la population des minorités visibles	10
 TABLEAU EXPLICATIFS	
Tableau Explicatif 1. Réponses aux questions du TRN sur l'origine ethnique, la race et la couleur	7
Tableau Explicatif 2. Recensement de 1986 : représentation des minorités visibles, selon le sexe, l'emploi et la période de référence	11
Tableau Explicatif 3. Taux d'activité et répartition en pourcentage des personnes occupées en 1985 et 1986, selon le sexe	12
Tableau Explicatif 4. Comparaison des données du recensement et de l'EA sur les minorités visibles et la population totale, selon le sexe, la région géographique et la profession	14
 ANNEXE	
Tableau 1. Données du recensement et de l'EA : écarts dans les chiffres de la population des minorités visibles, selon le sexe, la région géo- graphique et la profession	18
Tableau 2. Données du recensement et de l'EA : écarts dans la répartition en pourcentage des minorités visibles, selon le sexe, la région géo- graphique et la profession	19

1.0 INTRODUCTION

Jusqu'à maintenant, les données sur l'emploi des minorités visibles au Canada étaient tirées du recensement du Canada. Statistique Canada croit toutefois que l'enquête sur l'activité (EA) s'avère prometteuse pour la description de la nature et de la portée des désavantages dans le domaine de l'emploi que subissent les minorités visibles du pays.

Statistique Canada a par conséquent demandé à Mana Research Ltd de participer à l'examen du type de désavantages dans le domaine de l'emploi révélés par l'EA. Plus précisément, on a demandé à Mana Research Ltd de :

- o fournir une critique des postes sur les minorités visibles utilisés pour l'EA, dont une comparaison des estimations de l'EA sur la population des minorités visibles avec celles établies à partir des données du recensement;
- o rédiger un rapport où seraient analysées la structure de l'activité, les caractéristiques de l'emploi et d'autres variables concernant les minorités visibles, à partir du fichier de données longitudinales de l'EA de 1986-1987.

Le présent article comprend une critique des postes sur les minorités visibles ainsi qu'une comparaison des estimations de la population des minorités visibles établies à partir des données de l'EA et de celles du recensement. L'analyse des caractéristiques de l'activité des personnes appartenant aux groupes des minorités visibles fera l'objet d'un autre article.

2.0 POSTES DE L'EA SUR LES MINORITÉS VISIBLES

2.1 Définition des minorités visibles

Une publication récente de Statistique Canada comprenait un examen des méthodes de collecte de données sur les minorités visibles et la conclusion en était que de meilleures données sur cette population seraient obtenues s'il existait une définition claire et uniforme de la population étudiée et des aspects particuliers de cette population.

Au dernier paragraphe du rapport, on retrouve la question suivante :

La préoccupation primordiale doit-elle être l'emploi, c'est-à-dire à la fois l'embauchage et les possibilités de carrière? Ou bien le racisme et la discrimination? Serait-ce l'aspect légal de la protection des droits de la personne?

(Boxhill et Stanic, 1989, p. 38)

Nous croyons toutefois qu'il existe une définition claire des minorités visibles qui, si elle présente jusqu'à un certain point des difficultés de mesure, est néanmoins volontiers acceptée par les personnes travaillant dans le domaine. De plus, nous ne croyons pas que les centres d'intérêt sont diffus ou incohérents.

La demande pour des données sur les minorités visibles découle de la Loi sur l'équité en matière d'emploi (1986) qui elle-même était le résultat des recommandations de la Commission sur l'égalité en matière d'emploi (la Commission Abella). Le rapport de la Commission royale exprime sans équivoque que le centre d'intérêt doit être la discrimination (volontaire ou non, isolée ou systémique, que ce soit par racisme ou pour une autre raison) dans l'emploi. La Commission s'est proposée d'examiner jusqu'à quel point les minorités visibles, parmi d'autres groupes, sont désavantagées dans le domaine de l'emploi et d'étudier les mesures législatives établies pour corriger les conditions désavantageuses d'emploi que connaissent les quatre groupes cibles (femmes, minorités visibles, autochtones et personnes handicapées).

L'un des objectifs de la Commission était de déterminer d'une part si les membres des minorités visibles doivent surmonter des obstacles dans leur carrière parce qu'ils paraissent différents de la majorité des Canadiens et, d'autre part, s'ils ne peuvent obtenir d'emplois stables et bien rémunérés, de promotions ou une rétribution aussi élevée parce qu'ils ne sont pas de race blanche.

C'est pour cette raison que la définition donnée par la Commission aux minorités visibles était fondée sur la couleur, soit "personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche". De même, la définition des mesures législatives est établie en fonction de personnes qui sont de race différente de la majorité blanche : ainsi, on considère comme n'étant pas de race blanche ou n'ayant pas la peau blanche, les personnes, autres que les autochtones, qui en raison de leur race ou de leur couleur appartiennent à une minorité visible du Canada.

Le rapport de la Commission royale et la loi de 1986 illustrent que les centres d'intérêt sont clairs et uniformes et, qui plus est, qu'une définition appropriée des minorités visibles doit être fondée sur la couleur et la race. Il s'ensuit que toute méthode de mesure des minorités visibles doit permettre la collecte de données sur la couleur et la race des répondants.

Revenons maintenant à l'EA et examinons si cette enquête permet de recueillir des données de ce type.

2.2 Postes de l'EA sur les minorités visibles

L'EA comprend trois questions qui permettent de réunir des données sur les minorités visibles : une question sur l'origine ethnique (Q.121 du questionnaire de janvier 1987), une sur la race ou couleur (Q.123) et une question exemple sur la race ou couleur (Q.124).

121. DE QUEL(S) GROUPE(S) PARMIS LES SUIVANTS, VOS PARENTS ET GRAND-PARENTS SONT-ILS ISSUS? (Indiquez toutes les réponses déclarées)		
	Oui	Non
a) Chinois	01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>
b) Japonais	03 <input type="radio"/>	04 <input type="radio"/>
c) Coréen	05 <input type="radio"/>	06 <input type="radio"/>
d) Philippin	07 <input type="radio"/>	08 <input type="radio"/>
e) Des Indes orientales (de l'Inde, du Pakistan, du Bangladesh, de l'Afrique orientale, de la Guyane, etc.)	09 <input type="radio"/>	10 <input type="radio"/>
f) Noir (d'Afrique, des Caraïbes, d'Haiti, des É.U., du Canada, etc.)	11 <input type="radio"/>	12 <input type="radio"/>
g) Amérindien	13 <input type="radio"/>	14 <input type="radio"/>
h) Métis	15 <input type="radio"/>	16 <input type="radio"/>
i) Inuit (Esquimaux)	17 <input type="radio"/>	18 <input type="radio"/>
j) Arabe (d'Égypte, de Jordanie, du Liban, de l'Iraq, etc.)	19 <input type="radio"/>	20 <input type="radio"/>
k) L'Asie Occidentale (de Syrie, de Turquie, de l'Afghanistan, d'Arménie, d'Iran, etc.)	21 <input type="radio"/>	22 <input type="radio"/>
l) Sud-Est Asiatique (de Birmanie, du Cambodge, du Laos, de Thaïlande, du Vietnam, etc.)	23 <input type="radio"/>	24 <input type="radio"/>
m) Nord-Africain (d'Égypte, du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, etc.)	25 <input type="radio"/>	26 <input type="radio"/>
n) D'Amérique Latine (du Mexique, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud)	27 <input type="radio"/>	28 <input type="radio"/>
o) Anglais (d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, etc.)	29 <input type="radio"/>	30 <input type="radio"/>
p) Français	31 <input type="radio"/>	32 <input type="radio"/>
q) Tout autre groupe d'Europe	33 <input type="radio"/>	34 <input type="radio"/>
r) Canadien	35 <input type="radio"/>	36 <input type="radio"/>

**123. . . . EST-IL(ELLE) DE PAR SA RACE OU SA COULEUR, UNE MINORITÉ
VISIBLE AU CANADA?**

Oui 3 Passez à 124

Non 4 Passez à 125

124. À QUEL GROUPE MINORITAIRE VISIBLE APPARTIENT-IL(ELLE)?
(Inclure des groupes tels: noirs, chinois, de l'Asie occidentale, etc.)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Le degré de concordance entre les réponses aux deux principales questions sur les minorités visibles (questions 121 et 123) de l'EA est très faible. Si l'on considère uniquement les réponses aux questions 121 et 123, ou à l'une des deux, qui sont censées indiquer l'appartenance à un groupe visible minoritaire, autrement dit une réponse "oui" à la question 121 (a à f, j à n) ou à la question 123 :

- 46.2 % des répondants de l'échantillon disent appartenir à une minorité visible à la question 121 et à la question 123.
- 42.3 % disent appartenir à une minorité visible à la question 121 mais pas à la question 123 (ils ont répondu "non" à la question 123 ou n'y ont pas répondu).
- 11.5 % disent ne pas appartenir à un groupe ethnique à la question 121 (o à r) mais disent à la question 123 avoir pour origine une minorité ethnique.

Puisque le degré de concordance entre la question 121 et la question 123 est si faible, soit la question 121, soit la question 123 (soit ni l'une ni l'autre) devrait être utilisée pour estimer la population des minorités visibles à partir des données de l'EA. Dans les lignes qui suivent, nous considérons chacune de ces options. Toutefois, il faut d'abord préciser qu'une quatrième option - faire simplement la somme des réponses "oui" aux deux questions principales - n'est pas logique. En effet, on ne peut pas utiliser les réponses "oui" à la question 121, par exemple, et les additionner aux réponses des personnes ayant répondu "oui" à la question 123 à moins que l'on ait raison de croire que les réponses affirmatives à la question 123 sont d'une façon quelconque plus valides que les réponses négatives.

2.2.1 Questions de l'EA sur l'origine ethnique (Q.121)

Le test du recensement national (TRN) est une bonne façon de déterminer si la question sur l'origine ethnique permet de recueillir des données sur la race ou la couleur. (Analysis of NCT Question #17 Race or Colour, Pamela White, DSSLF, juillet 1989, texte ronéotypé.)

Le test du recensement national comprend une question sur les origines ethniques ou culturelles des parents et des grands-parents du répondant ainsi qu'une question sur la race ou la couleur, soit les questions 15 et 17 respectivement.

<p>15. Quelles sont les origines ethniques ou culturelles des parents et grand-parents de cette personne?</p> <p><i>Cochez ou inscrivez en lettres moulées plus d'un groupe, s'il y a lieu.</i></p>	<p>01 <input type="radio"/> Français 07 <input type="radio"/> Ukrainien</p> <p>02 <input type="radio"/> Anglais 08 <input type="radio"/> Hollandais</p> <p>03 <input type="radio"/> Allemand 09 <input type="radio"/> Chinois</p> <p>04 <input type="radio"/> Écossais 10 <input type="radio"/> Juif</p> <p>05 <input type="radio"/> Irlandais 11 <input type="radio"/> Polonais</p> <p>06 <input type="radio"/> Italien 12 <input type="radio"/> Portugais</p> <p>13 <input type="radio"/> Indien de l'Amérique du Nord</p> <p>14 <input type="radio"/> Métis</p> <p>15 <input type="radio"/> Inuit (Esquimau)</p> <p style="text-align: right;">Continuez ci-dessous ↓</p> <p><i>Précisez la bande ou première nation ou tribu, s'il y a lieu (par exemple, bande indienne de Cross Lake, nation Haïda, Inuvialuit)</i></p> <p><input type="text"/> 1 <input type="checkbox"/></p> <p><input type="text"/> 2 <input type="checkbox"/></p> <p>16 <input type="radio"/> Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) (par exemple, Grec, Norvégien, Indien de l'Inde ou du Royaume-Uni ou de l'Ouganda, Vietnamien, Philippin, Mexicain, Arménien, Haïtien, Libanais, Japonais)</p> <p><i>Précisez</i></p> <p><input type="text"/> 3 <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/></p> <p><input type="text"/> 4 <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/></p> <p>17 <input type="radio"/> Canadien</p>
--	---

17. Laquelle des réponses suivantes décrit le mieux la race ou la couleur de cette personne?

Pour les personnes de race mixte, cochez ou inscrivez en lettres moulées les groupes appropriés.

1 Blanc

2 Asiatique

3 Noir

4 Autre race ou couleur – Précisez

--	--	--

Le tableau 1 de la page suivante croise les réponses à ces deux questions et illustre les catégories race - couleur de certaines des origines ethniques uniques ou multiples fondés sur le TRN. On peut voir dans le tableau que :

- i) La question sur les origines ethniques est un bon indicateur de la couleur ou de la race de la majorité des origines ethniques classées parmi les minorités visibles selon les mesures législatives sur l'équité en matière d'emploi.
- ii) Les principales exceptions sont les personnes d'origine arabe, latino-américaine ou celles provenant de l'Asie occidentale. Puisque les mesures législatives sur l'équité en matière d'emploi définissent les minorités visibles par la race ou la couleur et non par région géographique (même si on trouve dans les documents techniques accompagnant la loi des exemples d'emplacement géographique), il ne semble pas y avoir de raisons de continuer à inclure les Arabes, les Latino-Américains et les personnes de l'Asie occidentale dans les minorités visibles. La vaste majorité des personnes de ces origines ethniques se considèrent de toute évidence comme étant de race blanche.

Tableau Explicatif 1. Réponses aux questions du TRN sur l'origine ethnique, la race et la couleur

Origine ethnique (Q.15)	% du groupe déclarant une couleur (Q.17)		
	Blanc	Asiatique	Noir
Chinois	1.32	92.40	0.00
Japonais	3.90	85.80	0.00
Coréen	0.00	100.0	0.00
Philippin	0.00	81.30	0.00
Hab. Asie du Sud	1.52	80.10	0.18
Indochinois	0.00	98.70	0.00
Hab. Caraïbes	7.00	4.30	82.80
Noir	9.60	17.00	73.40
Autres Africains	4.70	0.00	87.60
Arabes	87.10	2.50	0.00
Latino-Américains	70.40	0.00	5.30
Hab. Asie occidentale	86.30	13.25	0.00
Britannique	96.10	0.00	0.70
Français	97.00	0.01	0.00
Canadien	98.00	0.10	0.42
Canadien et autres	89.20	2.90	0.60
Britannique et autres	92.40	1.30	0.90
Français et autres	90.60	0.25	0.90
Canadien, Britannique et autres	94.50	0.30	0.10
Canadien, Français et autres	94.90	0.00	0.00

*** Note au TABLEAU 1**

1. Le tableau comprend toutes les origines ethniques des minorités visibles telles que définies dans les mesures législatives sur l'équité en matière d'emploi ainsi que certaines autres origines ethniques uniques ou multiples.

Source: Tableau 7, Pamela White, juillet 1989.

Ainsi, même si les questions sur l'origine ethnique du TRN et de l'EA ne sont pas identiques, elles sont suffisamment semblables pour nous permettre de croire que la question sur l'origine ethnique de l'EA fournit une bonne estimation de la population des minorités visibles.

2.2.2 Questions de l'EA sur la couleur et la race (Q.123)

La question 123 est censée fournir une bonne estimation de la population des minorités visibles mais son libellé et son emplacement dans le questionnaire n'offrent guère de garantie à cet égard.

- (i) Le répondant ne peut pas savoir (à moins que l'intervieweur ne lui explique) ce qu'est un membre d'une minorité visible avant qu'il ait répondu à la question et qu'il ait entendu les exemples de la question suivante.
- (ii) Le répondant, pour bien répondre à la question, doit savoir que l'expression "minorité visible" signifie n'appartenant pas à la race blanche.
- (iii) Le répondant doit également savoir que l'expression "De par ..." signifie "en raison de".
- (iv) Ce degré de compréhension de la langue est exigé de sous-groupes de la population canadienne pour qui, vraisemblablement, le français ou l'anglais n'est pas la langue maternelle.

Ce sont là des exigences élevées pour la population des répondants. De surcroît, leur compréhension de la question 123 n'a pu être évaluée à l'aide de la réponse à la question 124 où il faut écrire la catégorie de minorité visible. En effet, seul 62.6% des personnes ayant déclaré être membre d'une minorité visible à la question 123 ont également répondu à la question 124.

Par conséquent, puisque la question sur l'origine ethnique a fourni une bonne estimation de la population des minorités visibles et puisque le degré de concordance entre les réponses aux questions 121 et 123 de l'EA est faible, la question 121 sera utilisée afin d'estimer la population des minorités visibles dans la présente étude, même si c'est la question 123 qui porte directement sur la race et la couleur.

2.3 Recommandations pour les postes futurs de l'EA

Il est recommandé que la question sur la race ou la couleur (Q.123) soit éliminée de l'EA pour les raisons données ci-dessus et qu'à sa place soit intégrée la question du TRN sur la race et la couleur, soit :

17. Laquelle des réponses suivantes décrit le mieux la race ou la couleur de cette personne?

Pour les personnes de race mixte, cochez ou inscrivez en lettres moulées les groupes appropriés.

- 1 Blanc
- 2 Asiatique
- 3 Noir
- 4 Autre race ou couleur – Précisez

--	--	--	--

Cette question du TRN sur la race ou la couleur :

- (i) est facilement comprise;
- (ii) n'exige pas de connaissance préalable de la définition de "minorité visible";
- (iii) permet de déceler un pourcentage plus élevé de membres appartenant aux principaux groupes canadiens de minorité visible que la question actuelle de l'EA sur la race ou la couleur;
- (iv) ne fait l'objet que d'un faible pourcentage de réponses multiples (0.3 %);
- (v) suscite peu de réactions négatives (la non-réponse à cette question du TRN est inférieure, soit 4.7 %, à celle de la question du TRN sur l'origine ethnique, soit 4.8 %);
- (vi) donne un pourcentage de membres de la population des minorités visibles comparable (5.8 %) à celui calculé aux fins de l'équité en matière d'emploi de 1986 (6.3 %). De fait, puisque les chiffres calculés aux fins de l'équité en matière d'emploi étaient fondés sur l'origine ethnique, il est probable que les chiffres du TRN fondés sur la race et la couleur fournissent une meilleure estimation de la population des minorités visibles au Canada.

L'intégration à l'EA de la question sur la race ou la couleur du TRN sera d'autant plus importante dans le cas où le recensement de 1991 ne comprendrait pas de question sur la race ou la couleur, et où les données sur la "disponibilité" de l'équité en matière d'emploi continuaient à être calculées uniquement à partir d'une question sur l'origine ethnique.

La question sur la race ou la couleur du TRN ne permettra pas de ventiler la taille et la répartition des groupes des minorités visibles. La loi n'exige pas une telle ventilation et il est espéré que les sociétés devant déposer un rapport pour se conformer à la loi n'auront pas à faire correspondre le profil de leurs effectifs aux différents groupes minoritaires visibles.

Néanmoins, les différents groupes de minorité visible doivent surmonter différents types et degrés de discrimination involontaire ou directe dans l'emploi et, en conséquence, des obstacles différents pour leur avancement. Ainsi, des données externes sur la population active selon les principaux groupes ethniques seraient utiles aux sociétés; il est donc recommandé que soit conservée la question actuelle sur l'origine ethnique de l'EA (Q.121).

Il faut remarquer que les recommandations - intégration à l'EA de la question du TRN sur la race ou la couleur et maintien de la question actuelle de l'EA sur l'origine ethnique - ne sont pas nouvelles. En effet, les deux questions ont été formulées et mises à l'essai par Statistique Canada et elles proviennent de sources internes de Statistique Canada.

2.4 Estimations du recensement et de l'EA sur la population des minorités visibles

La principale source de renseignements servant à établir, pour le programme fédéral d'équité en matière d'emploi, les personnes appartenant à une minorité visible est la question sur l'origine ethnique (Q.17) du recensement de 1986, à laquelle s'ajoutent d'autres variables culturelles. Les "données sur la disponibilité" des minorités visibles sont des estimations du nombre de membres des minorités visibles qui sont considérés comme étant disponibles pour un emploi. Ce sont les personnes :

- (i) âgées de 15 ans et plus; et
- (ii) qui ont coché au moins un des groupes d'origine ethnique du recensement, dont les personnes qui ont déclaré à la fois avoir comme origine une minorité visible et avoir une origine autochtone; et
- (iii) qui ont travaillé pendant une période quelconque dans les 17 mois précédant le recensement, autrement dit qui ont travaillé en 1985 ou dans les cinq premiers mois de 1986.

Ainsi, les estimations de la population utilisées aux fins de l'équité en matière d'emploi ne correspondent pas à la définition des minorités visibles dans les règlements découlant de la loi. Cette dernière stipule que les membres des minorités visibles ne peuvent être autochtones (voir la page 3 pour la définition). Toutefois, la décision d'inclure les personnes se considérant comme membres d'une minorité visible et autochtones dans les "données sur la disponibilité" est appropriée puisque cette combinaison existe. Il faudrait plutôt modifier la définition des règlements afin qu'elle soit cohérente avec les autres définitions des mesures législatives selon lesquelles les personnes présentant les caractéristiques de deux groupes cibles ou plus doivent être comptées dans chaque groupe cible.

Les "données sur la disponibilité", qui intègrent les personnes ayant travaillé en 1985 ou 1986, se trouvent à comprendre des personnes qui sont inactives à l'heure actuelle mais qui ont travaillé à une période quelconque au cours des 17 mois précédents. On a choisi cette période de référence prolongée parce que les minorités visibles (entre autres) "représentent les groupes désignés dont la participation démontre une plus grande instabilité comparativement aux autres catégories de la population active" et parce qu'une période de référence d'une semaine "ne nous permet pas de tenir compte des travailleurs qui sont compétents et éventuellement disponibles pour travailler, mais qui ont quitté la population active" (Statistique Canada, Profils des minorités visibles et des autochtones, janv. 1990, page xxix). Il est donc intéressant de constater que si l'on prend une période

de référence plus longue plutôt que d'avoir recours à la semaine de référence de la population active, qui est plus fréquemment utilisée, la représentation des minorités visibles est moindre.

Tableau Explicatif 2. Recensement de 1986 : représentation des minorités visibles, selon le sexe, l'emploi et la période de référence

	Population active	Population active - É.E.	Différence
Total	13,049,860	13,857,775	807,915
Minorités visibles	831,460	872,695	41,230
% de minorités visibles	6.4	6.3	5.1
Femmes minorités visibles	380,295	405,740	25,445
% des femmes minorités visibles sur ensemble	2.9	2.9	3.1
Hommes minorités visibles	451,170	466,955	15,795
% des hommes minorités visibles sur ensemble	3.5	3.4	2.0

Source: Données tirées de Profils des minorités visibles et des autochtones, Statistique Canada, janv. 1990.

Si l'on a choisi une période de référence prolongée parce que la participation des minorités visibles (entre autres) démontre une plus grande instabilité, on devrait observer une plus grande représentation des minorités visibles dans la population active définie aux fins de l'équité en matière d'emploi. De même, on devrait constater une hausse du pourcentage de minorités visibles ayant travaillé en 1985 ou 1986 supérieure à celle du taux d'activité de la population en général. Le tableau ci-dessous démontre qu'il n'en est pas ainsi.

Tableau Explicatif 3. Taux d'activité et répartition en pourcentage des personnes occupées en 1985 et 1986, selon le sexe

	Taux d'activité	% ayant travaillé en 1985 ou 1986
a. Population totale	66.5%	70.6%
b. Minorités visibles	72.1%	75.7%
Ratio (de a à b)	1.08	1.07
a. Total - femmes	55.9%	60.8%
b. Femmes minorités visibles	64.5%	68.8%
Ratio (de a à b)	1.15	1.13
a. Total - hommes	77.5%	80.8%
b. Hommes minorités visibles	80.2%	83.0%
Ratio (de a à b)	1.03	1.03

Source: Données tirées de Profils des minorités visibles et des autochtones, Statistique Canada, janv. 1990.

Afin d'obtenir les estimations de l'EA sur la population des minorités visibles, on a respecté dans la mesure du possible la définition de la population active définie aux fins de l'équité en matière d'emploi. Les estimations de l'EA des minorités visibles comprenaient les personnes :

- (i) ayant coché au moins une origine ethnique (question 121, a à f, j à n), dont les personnes ayant coché une minorité visible comme origine ethnique et ayant indiqué une origine autochtone; et
- (ii) ayant travaillé la semaine de juin 1986 choisie comme semaine de référence pour le recensement de 1986 ou ayant travaillé à une période quelconque de 1986 (les données de 1985 ne sont pas disponibles pour l'EA); et
- (iii) étant âgées de 16 à 69 ans (l'EA comprend des données sur le groupe d'âge des 16 à 69 ans); et
- (iv) vivant dans une des dix provinces (l'EA n'a pas de données sur le Yukon ou les Territoires du Nord-Ouest); et
- (v) dont la profession était celle du plus récent emploi, ou de l'emploi auquel était consacré le plus grand nombre d'heures lorsque la personne occupait plus d'un emploi à la fois.

Les estimations de la population active aux fins de l'équité en matière d'emploi et celles de l'EA ainsi que le pourcentage de représentation des minorités visibles figurent au tableau 4. Les estimations de l'EA relatives aux minorités visibles et à la population sont toujours inférieures aux estimations de la population active aux fins de l'équité en matière d'emploi (voir aussi annexe B). Les raisons expliquant

ces différences - y compris la part attribuable à la taille de l'échantillon et à la méthodologie de l'enquête, l'absence des jeunes âgés de 15 ans, les personnes ayant travaillé l'année précédente, les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest de l'EA - n'entrent pas dans le cadre du présent article.

Toutefois, le degré de concordance entre les deux sources en ce qui a trait au pourcentage de représentation des minorités visibles est étonnant. Les pourcentages de représentation sont au centre du programme d'équité en matière d'emploi car ce sont là des objectifs que doivent atteindre les employeurs visés par les mesures législatives de l'équité en matière d'emploi. L'article 4 de la Loi précise la responsabilité de l'employeur concernant les obstacles à la carrière ainsi que :

instauration d'usages et de règles positifs et prise de mesures raisonnables d'adaptation pour que le nombre de membres de ces sous-groupes dans ses différents postes soit au moins proportionnel à leur représentation

- (i) au sein de la population active,
- (ii) dans les secteurs de la population active susceptibles d'être distingués en fonction de critères de compétence, d'admissibilité ou d'ordre géographique où il serait fondé à procéder à ses recrutements ou à l'avancement de ses salariés. (Article 4b)

En conséquence, le tableau 4 illustre aussi la représentation des minorités visibles selon le sexe, la région et la profession de la population active définie aux fins de l'équité en matière d'emploi et de l'EA. Ainsi :

- (i) **Canada** -- Il n'y a pas de différence à l'échelle nationale entre le pourcentage de représentation des minorités visibles selon la population active aux fins de l'équité en matière d'emploi (6.3 %) et le pourcentage de l'EA (6.3 %).
- (ii) **Sexe** -- L'EA donne un pourcentage légèrement supérieur de représentation des hommes des minorités visibles (6.1 % par rapport à 6.0 %) et un pourcentage légèrement inférieur de représentation des femmes des minorités visibles (6.5 % par rapport à 6.7 %).
- (iii) **Province** -- La différence entre les pourcentages de représentation est inférieure à 1 dans la plupart des provinces. Toutefois, dans les trois provinces les plus importantes relativement aux minorités visibles, l'EA donne une représentation inférieure en Ontario et des représentations supérieures en Colombie-Britannique et au Québec.
- (iv) **Profession** -- Les différences les plus considérables entre l'EA et la population active définie aux fins de l'équité en matière d'emploi se retrouvent dans les pourcentages de représentation pour les professions selon le sexe (voir tableau 2 de l'annexe B). Plus particulièrement, l'EA donne des niveaux de représentation supérieurs chez les surveillants masculins et des niveaux inférieurs chez les hommes cadres supérieurs, les travailleurs masculins du secteur du service, les femmes cadres supérieurs,

les travailleuses qualifiées et artisans féminins et les travailleuses manuelles. La variation observée entre les professions déclarées à l'EA et au recensement est grandement attribuable aux méthodes différentes utilisées pour obtenir les données sur les professions.

Tableau Explicatif 4. Comparaison des données du recensement et de l'EA sur les minorités visibles et la population totale, selon le sexe, la région géographique et la profession

	Population active É.E.			EA		
	Population	Min. Vis.	% M.V.	Population	Min. Vis.	% M.V.
CANADA	13,857,775	872,695	6.3	11,861,474	741,942	6.3
<u>Sexe</u>						
Hommes	7,759,600	466,955	6.0	6,734,850	409,122	6.1
Femmes	6,098,175	405,740	6.7	5,126,623	332,820	6.5
<u>Province ou territoire</u>						
Terre-Neuve	264,965	1,675	0.6	204,762	1,278	0.6
Île-du-Prince-Édouard	67,800	695	1.0	55,411	410	0.7
Nouvelle-Écosse	443,105	11,840	2.7	359,704	10,001	2.8
Nouveau-Brunswick	348,745	3,650	1.0	284,182	2,676	0.9
Québec	3,343,575	112,250	3.4	2,906,535	117,346	4.0
Ontario	5,262,535	447,355	8.5	4,620,778	340,115	7.4
Manitoba	585,445	30,925	5.3	498,865	29,824	6.0
Saskatchewan	544,880	12,645	2.3	458,946	10,847	2.4
Alberta	1,394,520	90,675	6.5	1,170,317	74,062	6.3
Colombie-Britannique	1,560,130	159,975	10.3	1,301,970	155,377	11.9
Yukon	14,900	330	2.2	n.a.	n.a.	n.a.
Territoires du Nord-Ouest	27,180	680	2.5	n.a.	n.a.	n.a.
<u>Villes</u>						
Halifax	171,665	7,740	4.5	146,775	6,694	4.6
Montréal	1,588,650	103,380	6.5	1,374,302	105,482	7.7
Toronto	2,108,780	345,700	16.4	1,733,062	254,010	14.7
Winnipeg	361,410	28,235	7.8	304,969	22,907	7.5
Regina	108,090	4,565	4.2	83,397	3,840	4.6
Calgary	417,795	39,800	9.5	326,622	24,501	7.5
Edmonton	472,240	39,220	8.3	379,829	39,346	10.4
Vancouver	790,275	127,475	16.1	672,795	128,192	19.1

Tableau Explicatif 4. Comparaison des données du recensement et de l'EA sur les minorités visibles et la population totale, selon le sexe, la région géographique et la profession - suite

	Population active É.E.			EA		
	Population	Min.Vis.	% M.V.	Population	Min.Vis.	% M.V.
<u>Professions</u>						
Toutes les prof.	13,857,775	872,695	6.3	11,861,474	741,942	6.3
Cadres sup.	200,330	8,200	4.1	133,302	2,908	2.2
Cadres interm.	975,280	46,170	4.7	1,073,434	59,338	5.5
Professionnels	1,667,195	118,995	7.1	1,570,022	123,323	7.9
Semi-prof. et techniciens	635,760	39,640	6.2	581,754	33,331	5.7
Surveillants	336,915	25,210	7.5	356,652	31,525	8.8
Contremaîtres	368,955	13,230	3.6	353,923	13,792	3.9
Empl. de bureau	2,360,495	146,745	6.2	1,908,539	110,961	5.8
Empl. du secteur de la vente	1,067,655	54,275	5.1	904,939	47,841	5.3
Empl. du secteur des services	1,382,455	115,390	8.3	1,264,708	89,858	7.1
Trav. qualifiés et artisans	1,056,650	39,820	3.8	1,043,414	32,230	3.1
Trav. manuels spécialisés	1,249,320	59,610	4.8	975,116	48,063	4.9
Autres trav. manuels	2,060,760	163,725	7.9	1,695,665	148,765	8.8
<u>Hommes des minorités visibles</u>						
Toutes les prof.	7,759,600	466,955	6.0	6,734,850	741,942	6.1
Cadres sup.	165,415	6,680	4.0	113,906	2,715	2.4
Cadres interm.	652,245	31,470	4.8	711,311	42,444	6.0
Professionnels	778,700	65,240	8.4	741,521	69,479	9.4
Semi-prof. et techniciens	314,415	20,810	6.6	284,273	16,690	5.9
Surveillants	175,365	14,025	8.0	200,119	20,642	10.3
Contremaîtres	339,145	10,955	3.2	320,722	11,616	3.6
Empl. de bureau	473,595	38,125	8.0	369,132	26,738	7.2
Empl. du secteur de la vente	555,495	29,640	5.3	468,777	20,322	4.3
Empl. du secteur des services	534,675	55,385	10.4	479,515	40,169	8.4

Tableau Explicatif 4. Comparaison des données du recensement et de l'EA sur les minorités visibles et la population totale, selon le sexe, la région géographique et la profession - fin

	Population active É.E.			EA		
	Population	Min.Vis.	% M.V.	Population	Min.Vis.	% M.V.
Trav. qualifiés et artisans	968,625	34,150	3.5	976,233	29,420	3.0
Trav. manuels spécialisés	1,074,245	48,405	4.5	882,589	43,660	4.9
Autres trav. manuels	1,459,365	91,000	6.2	1,186,747	85,223	7.2
<u>Femmes des minorités visibles</u>						
Toutes les prof.	6,098,175	405,740	6.7	5,126,623	332,820	6.5
Cadres sup.	34,915	1,520	4.4	19,396	193	2.4
Cadres interm.	323,035	14,700	4.6	362,122	16,894	4.7
Professionnels	888,500	53,755	6.1	828,501	53,844	6.5
Semi-prof. et techniciens	321,340	18,830	5.9	297,481	16,641	5.6
Surveillants	161,550	11,185	6.9	156,533	10,883	7.0
Contremaîtres	29,815	2,275	7.6	33,200	2,176	6.6
Empl. de bureau	1,886,905	108,620	5.8	1,539,407	84,223	5.5
Empl. du secteur de la vente	512,155	24,635	4.8	436,161	27,519	6.3
Empl. du secteur des services	847,785	60,005	7.1	785,193	49,689	6.3
Trav. qualifiés et artisans	88,020	5,670	6.4	67,180	2,810	4.2
Trav. manuels spécialisés	175,070	11,205	6.4	92,526	4,403	4.8
Autres trav. manuels	601,395	72,725	12.1	508,918	63,541	12.5

ANNEXE

Tableau 1. Données du recensement et de l'EA : écarts dans les chiffres de la population des minorités visibles, selon le sexe, la région géographique et la profession

	Minorités visibles			
	Population active É.E.	EA	Diff. (#)	Diff. (%)
CANADA	872,695	741,942	-130,753	-15.0
<u>Sexe</u>				
Hommes	466,955	409,122	-57,833	-12.4
Femmes	405,740	332,820	-72,920	-18.0
<u>Province ou territoire</u>				
Terre-Neuve	1,675	1,278	-397	-23.7
Île-du-Prince-Édouard	695	410	-285	-41.0
Nouvelle-Écosse	11,840	10,001	-1,839	-15.5
Nouveau-Brunswick	3,650	2,676	-974	-26.7
Québec	112,250	117,346	5,096	4.5
Ontario	447,355	340,115	-107,240	-24.0
Manitoba	30,925	29,824	-1,101	-3.6
Saskatchewan	12,645	10,847	-1,798	-14.2
Alberta	90,675	74,062	-16,613	-18.3
Colombie-Britannique	159,975	155,377	-4,598	-2.9
Yukon	330	n.a.	-330	-100.0
Territoires du Nord-Ouest	680	n.a.	-680	-100.0
<u>Villes</u>				
Halifax	7,740	6,694	-1,046	-13.5
Montréal	103,380	105,482	2,102	2.0
Toronto	345,700	254,010	-91,690	-26.5
Winnipeg	28,235	22,907	-5,328	-18.9
Regina	4,565	3,840	-725	-15.9
Calgary	39,800	24,501	-15,299	-38.4
Edmonton	39,220	39,346	126	0.3
Vancouver	127,475	128,192	7.7	0.6
<u>Professions</u>				
Toutes les prof.	872,695	741,942	-130,753	-15.0
Cadres sup.	8,200	2,908	-5,292	-64.5
Cadres interm.	46,170	59,338	13,168	28.5
Professionnels	118,995	123,323	4,328	3.6
Semi-prof. et techniciens	39,640	33,331	-6,309	-15.9
Surveillants	25,210	31,525	6,315	25.0
Contremaîtres	13,230	13,792	562	4.2
Empl. de bureau	146,745	110,961	-35,784	-24.4
Empl. du secteur de la vente	54,275	47,841	-6,434	-11.9
Empl. du secteur des services	115,390	89,858	-25,532	-22.1
Trav. qualifiés et artisans	39,820	32,230	-7,590	-19.1
Trav. manuels spécialisés	59,610	48,063	-11,547	-19.4
Autres trav. manuels	163,725	148,765	-14,960	-9.1

Tableau 2. Données du recensement et de l'EA : écarts dans la répartition en pourcentage des minorités visibles, selon le sexe, la région géographique et la profession

	Représentation des minorités visibles			
	Population active É.E.	EA	Diff. (#)	Diff. (%)
	pourcent	pourcent		
CANADA	6.3	6.3	0.0	0.0
<u>Sexe</u>				
Hommes	6.0	6.1	0.1	1.7
Femmes	6.7	6.5	-0.2	-3.0
<u>Province ou territoire</u>				
Terre-Neuve	0.6	0.6	0.0	0.0
Île-du-Prince-Édouard	1.0	0.7	-0.3	-30.0
Nouvelle-Écosse	2.7	2.8	0.1	3.7
Nouveau-Brunswick	1.0	0.9	-0.1	-10.0
Québec	3.4	4.0	0.6	17.6
Ontario	8.5	7.4	-1.1	-12.9
Manitoba	5.3	6.0	0.7	13.2
Saskatchewan	2.3	2.4	0.1	4.3
Alberta	6.5	6.3	-0.2	-3.1
Colombie-Britannique	10.3	11.9	1.6	15.5
Yukon	2.2	n.a.	n.a.	n.a.
Territoires du Nord-Ouest	2.5	n.a.	n.a.	n.a.
<u>Villes</u>				
Halifax	4.5	4.6	0.1	2.2
Montréal	6.5	7.7	1.2	18.5
Toronto	16.4	14.7	-1.7	-10.4
Winnipeg	7.8	7.5	-0.3	-3.8
Regina	4.2	4.6	0.4	9.5
Calgary	9.5	7.5	-2.0	-21.1
Edmonton	8.3	10.4	2.1	25.3
Vancouver	16.1	19.1	3.0	18.6

Tableau 2. Données du recensement et de l'EA : écarts dans la répartition en pourcentage des minorités visibles, selon le sexe, la région géographique et la profession - fin

Représentation des minorités visibles				
	Population active É.E.	EA	Diff. (#)	Diff. (%)
	pourcent	pourcent		
<u>Hommes des minorités visibles</u>				
Toutes les prof.	6.0	6.1	0.1	1.7
Cadres sup.	4.0	2.4	-1.6	-40.0
Cadres interm.	4.8	6.0	1.2	25.0
Professionnels	8.4	9.4	1.0	11.9
Semi-prof. et techniciens	6.6	5.9	-0.7	-10.6
Surveillants	8.0	10.3	2.3	28.8
Contremaîtres	3.2	3.6	0.4	12.5
Empl. de bureau	8.0	7.2	-0.8	-10.0
Empl. du secteur de la vente	5.3	4.3	-1.0	-18.9
Empl. du secteur des services	10.4	8.4	-2.0	-19.2
Trav. qualifiés et artisans	3.5	3.0	-0.5	-14.3
Trav. manuels spécialisés	4.5	4.9	0.4	8.9
Autres trav. manuels	6.2	7.2	1.0	16.1
<u>Femmes des minorités visibles</u>				
Toutes les prof.	6.7	6.5	-0.2	-3.0
Cadres sup.	4.4	1.0	-3.4	-77.3
Cadres interm.	4.6	4.7	0.1	2.2
Professionnels	6.1	6.5	0.4	6.6
Semi-prof. et techniciens	5.9	5.6	-0.3	-5.1
Surveillants	6.9	7.0	0.1	1.4
Contremaîtres	7.6	6.6	-1.0	-13.2
Empl. de bureau	5.8	5.5	-0.3	-5.2
Empl. du secteur de la vente	4.8	6.3	1.5	31.3
Empl. du secteur des services	7.1	6.3	-0.8	-11.3
Trav. qualifiés et artisans	6.4	4.2	-2.2	-34.4
Trav. manuels spécialisés	6.4	4.8	-1.6	-25.0
Autres trav. manuels	12.1	12.5	0.4	3.3